

## CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN REUNION DU 7 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

### Etaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU - Christelle TALON

### Etaient excusé :

Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Florence COLLARD,

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

## **I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2022**

Point III - Projet éolien

*Remplacer "Le texte ci-dessous en italique reprend différents points présentés par un conseiller" par "Le texte ci-dessous en italique reprend différents points présentés par Patrick PASTUREAU" et "Il est ajouté par une autre personne que beaucoup de haies et d'arbres..." par "Il est ajouté par Olivier BERTRAND que beaucoup de haies et d'arbres..."*

Tenant compte de ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **II - Compte rendu des commissions - COPIL**

### **Commission Bâtiments-Travaux**

#### **Maison d'assistantes maternelles**

Le mercredi 9 février 2022, Patrick Pastureau a rencontré avec Nicole Cotillon les 4 assistantes maternelles de la MAM pour faire une mise au point sur l'avancement des travaux d'agrandissement. Le problème soulevé reste toujours le montant du loyer et le coût des dépenses du chauffage. L'installation d'une programmation sur les convecteurs est demandée. Cet élément sera ajouté en option dans l'appel d'offre concernant l'agrandissement.

La quatrième assistante maternelle, récemment arrivée, attend que l'agrandissement se réalise pour pouvoir accueillir 4 enfants. Elles nous ont confirmé rester toutes les quatre dans les locaux si le projet d'agrandissement se réalise. Depuis cette rencontre, la demande de permis de construire a été déposée.

#### **Logement M. et Mme Boiteau**

M. Boiteau a fait savoir que la porte d'entrée de la cuisine donnant sur l'extérieur fonctionnait mal. L'entreprise SAS Hay est intervenue. Une réparation n'est pas possible et il faut la remplacer. Un devis est établi par cette même entreprise pour un montant total de 1 643,00 € HT

***Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer ce devis.***

#### **École**

L'entreprise Brangeon a établi un devis pour l'évacuation des déchets suite aux travaux de traitement et d'isolation de la charpente (137 € HT par rotation, 95 € HT pour la location d'un mois, et 195 € HT

pour tonne pour le traitement des déchets ultimes). Le montant total dépendra du nombre de rotations et de la durée de location.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer ce devis.*

### **Commission finances**

La Trésorerie souhaite des informations complémentaires pour l'ouverture des crédits 2022 pour la mise en paiement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022. Ci-dessous le tableau complété.

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	INTITULE DU COMPTE	MONTANT PREVU AU BUDGET 2021	MONTANT DE L'OUVERTURE DE CREDIT 2022
20	2031	35	Travaux de voirie	16 123,00	4 000,00
20	2031	74	Etudes	2 000,00	500,00
20	2051	71	Achat de matériel	6 300,00	1 500,00
21	2111	35	Travaux de voirie	3 000,00	750,00
21	2111	74	Etudes	1 000,00	250,00
21	21318	70	Travaux de bâtiments	91 350,00	22 800,00
21	2151	35	Travaux de voirie	142 300,00	35 475,00
21	21534	35	Travaux de voirie	188 800,00	47 200,00
21	2183	71	Achat de matériel	13 100,00	3 275,00

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour ces ajouts d'informations.*

### **COPIL**

La réunion avec les habitants, plusieurs fois reportée en raison du COVID, est fixée au mercredi 6 avril à 20h30. Elle sera animée par Territoires Conseils.

L'entreprise Mobitech a proposé des plans d'aménagements des locaux de l'épicerie. Ils servent de première approche et permettent un chiffrage pour lancer une demande de subvention LEADER. Le devis pour l'élaboration des plans et le chiffrage des travaux s'élèvent à un montant total de 1 500 € HT.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer ce devis et déposer le dossier de demande de subvention LEADER.*

### **III – Convention Centre de Gestion 79 : retraite CNRACL**

Le CDG79 peut nous aider, au travers d'une convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1er février 2022, pour la gestion des dossiers de retraite.

Les services ne seront facturés que s'ils sont utilisés.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour signer cette convention.*

#### **IV – Épicerie : courrier du Ministère chargé des comptes publics Olivier DUSSOPT (tabac - française des jeux)**

Le ministère nous informe par ce courrier qu'aucune modification des règles actuellement en vigueur n'est envisageable pour permettre à la municipalité de gérer en direct la vente de tabac et le service Française des jeux. Seul un fonctionnement en location-gérance pourrait permettre de proposer à nouveau ces services.

#### **V – Projet départemental Téléphonie mobile : études radio**

Suite à une étude de la préfecture, la commune de St Aubin du Plain a été repérée comme zone prioritaire pour une amélioration de la couverture par les 4 opérateurs de téléphonie mobile. Des précisions doivent être apportées d'ici la fin du mois.

#### **VI – Prise en charge transport scolaire**

L'Agglo2B facture les titres de transport pour les élèves primaires 75€ pour le premier enfant, et 50€ pour les suivants.

Mme le Maire propose de reconduire l'aide municipale de 25€ pour le premier enfant scolarisé à l'école, ce qui ramène le coût à 50 € pour chaque enfant.

Cette tarification s'appliquera à tous les enfants scolarisés à l'école Victor Hugo domiciliés ou pas sur la commune.

Par ailleurs, le conseil demande à conserver la gratuité du transport pour le mercredi loisirs (trajet entre St Aubin du Plain et Voulmentin).

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour l'application de ces tarifs pour l'année scolaire 22-23.*

#### **VII – Repas des aînés et exposition**

Après deux années d'annulation, le conseil souhaite proposer à nouveau un repas aux aînés (à partir de 70 ans) de la commune. Celui-ci aura lieu le samedi 30 avril.

L'exposition peinture/sculpture pourrait avoir lieu les 7 et 8 mai, le traditionnel vide grenier le 14 juillet. La colporteuse, dans son projet « Village ambulant », pourrait y être associée.

Ces différents points seront repris par la commission Vivre ensemble.

#### **VIII – Dispositif "Argent de Poche"**

Le conseil décide de reconduire ce dispositif proposé par la maison de l'emploi.

La commission enfance/jeunesse se charge de recenser les jeunes ayant 16 ans et moins de 18 ans par rapport à l'été 2022, de lister les travaux à leur proposer, et d'établir le planning de leur présence.

#### **IX – Organisation des élections**

Chaque élu se positionne sur un créneau pour les 4 dates d'élection (présidentielles et législatives).

#### **X – Garage BOUILLAUD**

Mme le Maire a reçu une copie du courrier de la Préfecture envoyé à M Bouillaud, propriétaire du garage situé Route de Voultegon. Ce courrier précise que les services d'état vont faire réaliser des travaux d'évacuation des véhicules stationnés sur cette parcelle par une entreprise spécialisée.

## **XI – Ouverture de poste Nathalie RENAULT**

Nathalie Renault a accepté la proposition du poste « Responsable Péri-scolaire-Cantine ». La procédure administrative, concernant le changement de filière, concernant son transfert vers la commune, doit être régularisée. Jusqu'à la fin de cette procédure, un contrat à durée déterminée a été signé avec l'intéressée (terme du CDD fixé pour l'instant au 30 avril 2022).

Le conseil doit dans un premier temps autoriser l'ouverture de poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour l'ouverture de ce poste.*

## **XII – Conseil Départemental Deux-Sèvres : travaux et subvention**

Le Conseil Départemental octroie une enveloppe de 40 376 €, nommée fonds de solidarité départemental, à utiliser pour des besoins d'investissements sur la période 2022-2026. Cette enveloppe qui s'ajoute aux 7 632 € déjà alloués (fléchés sur le point propre de la Rue de la Croix Bernier).

Par ailleurs, le Conseil Départemental nous informe que des travaux d'ouvrage d'art vont avoir lieu sur le pont Grolleau, situé sur la RD 150 (entre La Coudre et Voultegon).

## **XIII – Questions diverses**

- La commémoration du 19 mars aura lieu à 10 h au monument aux morts.
- Le recensement de la population s'est déroulé sans difficulté. 75,5% des gens ont répondu par internet, (taux bien au-dessus de la moyenne nationale). L'INSEE comptabilise ainsi 266 logements, 561 habitants + 24 comptés à part (étudiants...), soit un total de 585 habitants. Il est rappelé que la population totale en janvier 2016 était de 551 habitants, soit une augmentation de 34 habitants.
- L'appel d'offre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Croix Bernier a été déposé pour un dépouillement début avril.
- Une commission communication aura lieu le lundi 28 mars à 20h.
- Le rapport du Commissaire Enquêteur pour le projet éolien est mis en ligne sur le site de la Préfecture. Il a émis un avis défavorable.